MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 29-10-90023620

ISSN : 0762 042 X

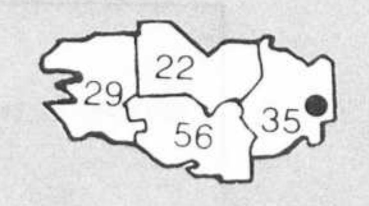
Avertissements agricoles®

BRETAGNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, B.P. 67128, 35067 RENNES CEDEX, ✆ 99 36 01 74



Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GÉRANT : G. GRIVAULT • C.P.P.A.P. : 528 AD

Bulletin n° 200 **Rennes, le 25 Octobre 1990**

NETTOYAGE DE LA CULTURE DE TOMATE

Pour préparer le bon état sanitaire de la prochaine culture de printemps, contrôlez la présence des ravageurs sur la culture de tomates en fin de production : aleurodes, acariens, pucerons ...

* Traitez impérativement la culture avant arrachage avec :

. Torque, Technacid, Apollo..., en présence d'acariens

. Dédévap, Isathrine..., en présence d'aleurodes

. Pirimor, Hostaquick, Karate..., en présence de pucerons

* Eloignez le plus possible des serres les déchets de culture. Y mettre le feu ou les recouvrir avec du plastique ou de la terre ou les traiter au parathion.

LAITUE

Mildiou : Des attaques sont observées actuellement. Protégez regulièrement les cultures en alternant les produits.
Par exemple :

* Mancozèbe (Dithane M45 ...)

* Mancozèbe + Oxadixyl + Cymoxanil (Pulsan)

* Mancozèbe + Phoséthyl d'aluminium (Rhodax)

La liste des fongicides autorisés sur laitues a été donnée dans le Bulletin n° 195 du 27 Septembre 1990.

Le Mancozèbe doit être appliqué chaque semaine. Lorsuq'il est associé à un produit systémique, une application tous les 14 jours est suffisante.

Il est préférable que la dernière application ne soit pas effectuée avec du Mancozèbe seul pour réduire les résidus de ce produit à la récolte.

P60

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 déc.
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

Arrêtez les traitements au stade 16 - 18 feuilles de plus de 3 cm2.

<u>Pucerons</u> : Des pucerons sont observés en grand nombre dans certaines cultures de laitues. Si leur présence est constatée, intervenir avec un insecticide homologué sur laitue, figurant dans le tableau suivant :

GROUPE CHIMIQUE	MATIERE ACTIVE		EFFICACE CONTRE		
	Nom	Dose g/are	Noctuelles		Pucerons
			défoliatrices	terricoles	
Organo-phosphorés	Acéphate	7,5	+ +	+ +	+ +
	Azinphos*	4	+		+ +
	Bromophos méthyl* (sauf sous abris)	5	+		+ +
	Dichlorvos	10	+		+ +
	Diméthoate	3	+		+ +
	Fénitrothion*	5	+		+ +
	Malathion*	7,5	+		+ +
	Mévinphos**	3,5	+		+ +
	Naled*	10			+ +
	Parathion éthyl et méthyl	2 et 3	+ +		+ +
	Phosalone*	6	+		+ +
	Sulfotep (fumigation)				+ +
Organo-halogénés (voisin de)	Endosulfan	6	+		+ +
Carbamates	Méthomyl	3	+		+ +
	Pyrimicarbe	3,75			+ +
Pyréthrinoïdes de synthèse	Alphaméthrine	0,10	+ +	+ +	
	Cyperméthrine	0,3	+ +	+ +	+
	Deltaméthrine	0,075	+ +	+ +	+
	Perméthrine	0,5	+ +	+ +	+
	Lambda-cyhalothrine	0,075	+ +	+ +	
Pyréthrinoïdes + Organo-phosphorés	Deltaméthrine + Heptenophos (Décis B : 5 cc/a)		+ +		+ +

Efficacité : + faible ++ bonne
**** interdit en Suisse sur salades***
***** interdit en Italie, car jugé dangereux pour l'applicateur***

<u>Remarques</u> :

- Bien respecter les doses prescrites

- Il est déconseillé d'utiliser ces produits au-delà du stade végétatif de 18 feuilles. Cependant, en cas d'attaque tardive, on pourra employer, contre noctuelles et pucerons :

. Acéphate.. délai avant récolte : 7 jours
. Deltaméthrine + Heptenophos ..... délai avant récolte : 3 jours

- L'Acéphate est efficace également contre les larves de tipules.